

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE- FRATERNITE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{er} AVRIL 2025

37 membres en exercice
12 présents – 12 pouvoirs – 24 votants
Convocation adressée et publiée le 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} avril à 10 heures 30 le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est assemblé en partie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel LEVEL, Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78).

Etaients présents :

Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) – Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) – François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) – Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) – Huguette FOUCHE Conseillère régionale, Adjointe au Maire de Montesson (78) – Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) – Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy-sous-Montmorency (95) – Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) – Cédric PEMBA-MARINE Maire du Port-Marly (78) – Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) – Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) – Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91).

Pouvoirs :

Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines, Maire de Jouy-en-Josas (78) donne pouvoir à Huguette FOUCHE Conseillère régionale, Adjointe au Maire de Montesson (78) – Marie-José BEAULANDE Maire d'Eaubonne (95) donne pouvoir à Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) - Martine CINOSI – GIRARD Conseillère départementale de l'Essonne (91) donne pouvoir à Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) – Grégory GARESTIER Conseiller départemental des Yvelines, Maire de Maurepas (78) donne pouvoir à Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) – Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) donne pouvoir à Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) – Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) donne pouvoir à François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) – Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) donne pouvoir à Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78) – Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) donne pouvoir à Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) – Françoise NORDMANN Maire de Beauchamp (95) donne pouvoir à Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) – Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) donne pouvoir à Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91) - Nadine RIBERO Adjointe au Maire d'Athis-Mons (91) donne pouvoir à Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy-sous-Montmorency (95) - Alexandra ROSETTI Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maire de Voisins-le-Bretonneux (78) donne pouvoir à Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78).

Absents, excusés :

Sylvie BARBERI Adjointe au Maire de Cerny (91) – Laetitia BOISSEAU Conseillère départementale du Val d'Oise (95) - Dominique BOUGRAUD Présidente déléguée du Conseil départemental de l'Essonne (91) – Benjamin CHKROUN Conseiller régional, Adjoint au Maire d'Enghien-les-Bains (95) – Gabriel CRUZILLAC Adjoint au Maire d'Arpajon (91) - Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines, Maire de Condé-sur-Vesgre (78) - Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) - Abdoulaye SANGARE Adjoint au Maire de Cergy (95) – Éric TONDU Maire de Maulette (78) - Dominique VEROTS Maire de Saint-Pierre-du-Perray (91) – Jean-François VIGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Maire de Bures-sur-Yvette (91) - Francisque VIGOUROUX Maire d'Igny (91).

Délibération n° 2025-09 portant sur l'exercice comptable 2025 - Décision modificative n° 1 : ouverture de comptes et virements de crédits

Le président,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication

Publié le 04 avril 2025

Délibération 2025 – 09

Objet

Exercice comptable 2025 - Décision modificative n ° 1 : ouverture de comptes et virements de crédits

La présente Décision modificative a pour objet d'autoriser l'ouverture de comptes et le virement de crédits compte-tenu de la mise à jour de l'instruction M57 intervenue en fin d'année, de la demande de remise gracieuse formulée par la commune de Morigny-Champigny et des demandes d'avances déposées par deux des entreprises chargées des travaux de réhabilitation du bâtiment Boileau.

Demande de remise gracieuse

Suite à la délibération du 2025-08, il est nécessaire d'ouvrir la ligne de crédit à l'article 6 577 et de prévoir une inscription budgétaire en procédant à un virement de crédit comme suit :

Article 6558 : - 2 000 €
Article 6577 : + 2 000 €

Marché de travaux de réhabilitation du bâtiment Boileau : Inscriptions budgétaires pour le versement des avances

Le Conseil d'administration a approuvé la passation des marchés de travaux pour la réhabilitation du bâtiment Boileau, par délibération n° 2024-67 du 17 décembre 2024. Les crédits nécessaires font l'objet de reports sur l'exercice 2025. Ils seront repris au budget supplémentaire.

L'article 87 du code de la commande publique prévoit d'accorder aux titulaires qui le demandent le versement d'une avance. Le montant de l'avance s'élève à 5% du marché TTC. Le remboursement de l'avance commencera lorsque le montant des prestations exécutées atteindra ou dépassera les 65 % du montant du marché. Cette opération doit faire l'objet d'écritures comptables spécifiques, avec la double utilisation des opérations réelle et d'ordre.

Deux entreprises ont opté pour le versement de l'avance.

	Lots	Montant TTC du lot	Montant Avance – 5%
Darras et Jouann	N° 1 : Gros œuvre et prestation PSE	1 124 236 €	56 212 €
Darras et Jouann	N° 5 : Métallerie-Serrurerie et prestation PSE	1 481 018 €	74 051 €
Darras et Jouann	N° 6 : Finitions	238 699 €	11 935 €
Groupe Optim	N° 7 : Plomberie, chauffage, ventilation, électricité et prestation PSE	259 764 €	12 988 €
Total des Avances :			155 186 €

L'article 2315 correspondant aux crédits inscrits pour la réhabilitation des bâtiments « Boileau », n'a pas fait l'objet d'inscription budgétaire au budget primitif 2025 ; Afin de permettre le versement de l'avance d'ici le vote du budget supplémentaire, il est proposé d'utiliser les inscriptions à l'article 21838 – Autres matériels informatiques. La régularisation des inscriptions budgétaires entre les articles 2315 et 21838 interviendra lors du vote du budget supplémentaire 2025.

Les travaux ayant débuté courant février 2025, il est nécessaire de procéder à l'ouverture des comptes comme suit :

Paiement des avances en section d'investissement : Opérations réelles

Nécessitant le virement de crédit suivant :

Article 21838 - Autres matériels informatiques :	- 155 200 €
Article 238 – Chapitre 23 - Avances versées sur commandes	+ 155 200 €

Réintégration des avances en section d'investissement : Opérations d'ordre budgétaire

Article 238 (041) - Chapitre 23 - recettes : ouverture du compte pour 155 200 € (encaissement des remboursements d'avances)

Article 2315 (041) – Chapitre 23 - dépenses : ouverture du compte pour 155 200 €

Mise à jour des articles comptables et des inscriptions budgétaires

Par délibération n° 2024-81 du 17 décembre 2024, le Conseil d'administration a approuvé le budget primitif 2025.

L'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 actualise l'instruction budgétaire et comptable, avec effet au 1^{er} janvier 2025, pour tenir compte des dernières évolutions législatives et réglementaires et parallèlement simplifier le cadre afin d'améliorer la pratique budgétaire et comptable.

La mise en conformité du budget prévisionnel 2025 nécessite de procéder à l'ouverture de comptes et aux virements comme suit :

Versement du Fonds d'insertion pour l'insertion des personnes handicapées :

Article 637	- 70 000 ,00 €
Article 6378	+ 70 000,00 €

Prestation sociale complémentaire

Article 6488	- 120 000,00 €
Article 6458	+ 120 000,00 €

Cotisation IRCANTEC

Article 6458	- 415 000,00 €
Article 6453	+ 415 000,00 €

Intérêts moratoires

Article 6583	- 250,00 €
Article 6585	+ 250,00 €

L'ensemble de ces opérations constitue la Décision Modificative n° 1 du BP 2025 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

	BP 2025	DM1 2025	BP 2025 + DM1
637 Autres impôts, taxes et versements assimilés	70 000,00 €	-70 000,00 €	0,00 €
6488 Autres charges de personnel - Autres	150 000,00 €	-120 000,00 €	30 000,00 €
6458 Cotisations aux organismes sociaux	540 000,00 €	-295 000,00 €	245 000,00 €
6568 Autre participation	830 000,00 €	-2 000,00 €	828 000,00 €
6583 Pénalités sur marché	500,00 €	-250,00 €	250,00 €
6378 Autres impôts, taxes et versements assimilés	0,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €
6453 Cotisations aux caisses de retraite	2 350 000,00 €	415 000,00 €	2 765 000,00 €
6577 Remise gracieuse	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
6585 Intérêts moratoires		250,00 €	250,00 €
TOTAL	3 940 500,00 €	0,00 €	3 940 500,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2025	DM1 2025	BP 2025 + DM1
Opérations réelles			
21838 Autres matériels informatiques	400 000,00 €	-155 200,00 €	244 800,00 €
238 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €	155 200,00 €	155 200,00 €
Opérations d'ordre			
238 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles (R)	0,00 €	155 200,00 €	155 200,00 €
2315 Installations, matériel et outillages techniques (D)	0,00 €	155 200,00 €	155 200,00 €

Le Conseil d'administration,

- Vu le Code général des Collectivités territoriales,
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 sur la mise à jour de l'instruction budgétaire M57 au 1^{er} janvier 2025,
- Vu les demandes d'avance émises par deux des entreprises titulaires du marché de réhabilitation,
- Vu la demande de remise gracieuse de la commune de Morigny-Champigny,
- Vu les nouvelles inscriptions d'ouvertures de compte requises,
- Considérant qu'il convient de procéder à ces inscriptions budgétaires,
- Vu l'exposé du président,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité des votants,

- Adopte la Décision Modificative n° 1 et autorise le président à procéder aux inscriptions budgétaires telles que proposées ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

	BP 2025	DM1 2025	BP 2025 + DM1
637 Autres impôts, taxes et versements assimilés	70 000,00 €	-70 000,00 €	0,00 €
6488 Autres charges de personnel - Autres	150 000,00 €	-120 000,00 €	30 000,00 €
6458 Cotisations aux organismes sociaux	540 000,00 €	-295 000,00 €	245 000,00 €
6568 Autre participation	830 000,00 €	-2 000,00 €	828 000,00 €
6583 Pénalités sur marché	500,00 €	-250,00 €	250,00 €
6378 Autres impôts, taxes et versements assimilés	0,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €
6453 Cotisations aux caisses de retraite	2 350 000,00 €	415 000,00 €	2 765 000,00 €
6577 Remise gracieuse	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
6585 Intérêts moratoires		250,00 €	250,00 €
TOTAL	3 940 500,00 €	0,00 €	3 940 500,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2025	DM1 2025	BP 2025 + DM1
Opérations réelles			
21838 Autres matériels informatiques	400 000,00 €	-155 200,00 €	244 800,00 €
<i>Avances versées sur commandes</i>			
238 d'immobilisations corporelles	0,00 €	155 200,00 €	155 200,00 €
Opérations d'ordre			
<i>Avances versées sur commandes</i>			
238 d'immobilisations corporelles (R)	0,00 €	155 200,00 €	155 200,00 €
<i>Installations, matériel et outillages</i>	0,00 €		
2315 techniques (D)		155 200,00 €	155 200,00 €

Pour extrait conforme,

La président,

Daniel LEVEL
Maire de la commune déléguée de Fourqueux